



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PRÉFET

N° Spécial

14 Novembre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 14 Novembre 2018

| Arrêtés | Date | CABINET DU PREFET | Page |
|--------------------------|-------------|--|-------------|
| CAB/BRE N°2018-790 | 13.11.2018 | Arrêté portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation. | 3 |
| CAB/DS/BSI N°2018-791 | 13.11.2018 | Arrêté préfectoral portant nomination à la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds des Hauts-de-Seine. | 6 |



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CAB/BRE n° 2018- 790 portant nomination des membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation

Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et notamment les articles R.573 à R.577 modifiés ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-1755 du 30 décembre 2009 modifiant la partie réglementaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2011 du ministre de la défense et des anciens combattants relatif à la composition du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation ;

Sur proposition de monsieur le directeur du service départemental des Hauts-de-Seine de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,

ARRETE :

Article 1^{er} : sont nommés jusqu'au 31 mai 2019, membres du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation :

a) Au titre du premier collège, « collège des élus et des services » :

- le préfet des Hauts-de-Seine, président ;
- le maire de la commune de Nanterre, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine, ou son représentant ;
- le délégué militaire départemental, ou son représentant ;
- le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, ou son représentant ;
- le directeur des archives départementales, ou son représentant ;

b) Au titre du deuxième collège, « collège des anciens combattants et victimes de guerre » :

Représentant des combattants et victimes de la guerre 1939-1945 :

Monsieur Serge FRYDMAN

Représentant des combattants d'Indochine :

Monsieur Lucien VANNERFUX

Représentants des combattants de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie :

Monsieur Michel BASSOT
Monsieur Pierre BELLET
Madame Janine BONNET
Monsieur François COSTET
Madame Argentine COUTEAU
Monsieur Daniel FOUCARD
Monsieur Jean-Claude GUERIN
Monsieur Michel LARROQUE
Madame Yvonne LE BELLEGO
Monsieur Jean-Claude MOLNAR
Monsieur Antoine ORSATTI
Monsieur Philippe du TERRAIL COUVAT

Représentants des opérations postérieures au 2 juillet 1964 :

Monsieur Daniel CASTAGNOS
Monsieur Christian GIMONET
Monsieur Loïc PERREAU
Monsieur Jean-Luc PRADIER
Monsieur Paul André REBOLLO MAYO
Monsieur Pascal ZENON

c) Au titre du Troisième collège, « collège pour le lien entre le monde combattant et la Nation » :

Représentant des associations des titulaires de décorations :

Monsieur Philippe RANDOT

Représentants des associations départementales qui oeuvrent pour la sauvegarde et le développement du lien entre le monde combattant et la Nation :

- Associations de sauvegarde du lien Armée - Nation :

Monsieur Francis BEGUIN
Monsieur Guy GARNIER
Monsieur Alain JOLY

- Associations de Mémoire :

Monsieur Serge DESEMAISON
Monsieur Georges DUFFAU-EPSTEIN
Monsieur Alain GOUSSARD
Madame Françoise LE CORNEC
Monsieur Bernard MICHAULT

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine et le Directeur du Service Départemental des Hauts-de-Seine de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nanterre, le **13 NOV. 2018**

Le Préfet,



Pierre SOUBELET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté préfectoral n° CAB/DS/BSI/2018/791 du 13 NOV. 2018 portant nomination
à la composition de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds des
Hauts-de-Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.613-24 à D.613-87 ;
- Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu l'arrêté préfectoral CAB/BSI n°2017/579 du 19 juin 2017 modifié portant création de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds dans les Hauts-de-Seine ;
- Vu la convention nationale entre l'Etat et les organisations représentatives des établissements financiers et de crédit et des entreprises de transport de fonds déterminant la liste des zones à risques pour la desserte des automates bancaires du 27 mars 2013 ;
- Vu la proposition émise par l'association des maires du département des Hauts-de-Seine ;
- Vu les propositions des organisations professionnelles représentatives des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, des établissements commerciaux de grande surface ainsi que des entreprises de la sécurité fiduciaire ;
- Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des salariés convoyeurs de fonds sur le plan départemental ;
- Vu la proposition de l'Union de la Bijouterie Horlogerie ;
- Vu la proposition de l'association PERIFEM ;
- Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La commission départementale de la sécurité des transports de fonds des Hauts-de-Seine, présidée par monsieur Pierre SOUBELET, préfet, ou par son représentant, est composée comme suit :

Représentants de l'administration

- Monsieur le directeur territorial de la sécurité de proximité,
- Madame le chef du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine,
- Madame la directrice de l'unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement des Hauts-de-Seine,
- Madame la directrice de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Madame la directrice régionale de la banque de France,
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Représentants des maires

- M. François LE STANG – adjoint au maire à Neuilly-sur-Seine, délégué à l'urbanisme et à la sécurité, titulaire,
- M. Gilles GAUCHE-CAZALIS – adjoint au maire de Nanterre, délégué à l'espace public, aux transports et à la ville numérique, titulaire,
- Mme Sophie SANSY – adjointe au maire d'Antony chargée de la sécurité et de la prévention, suppléante,
- M. Serge DESESMAISON, adjoint au maire de Courbevoie, suppléant.

Représentant des établissements de crédits et des entreprises d'investissements

- M. Xavier MALCHER, responsable sécurité Banque Populaire Rives de Paris, titulaire,
- M. Antoine ALVET, Chargé de sécurité Société Générale, titulaire,
- Mme Véronique CONTENT, chargée de sécurité Banque Populaire Rives de Paris, suppléant,
- M. Nordine CHAOUCHÉ, chargé de sécurité Société Générale, suppléant.

Représentant des professions de la bijouterie

- M. Damien JOLY, groupe Thom Europe, titulaire.

Représentants des établissements commerciaux de grande surface

- Mme Stavica LAKETIC, responsable sécurité Carrefour, titulaire,
- M. Armand MARINIA, responsable sécurité Auchan, titulaire,
- M. Victor MAO, manager service caisse, suppléant,
- M. Kader HARRACH, responsable sécurité Auchan, suppléant.

Représentants des entreprises de transport de fonds

- M. Patrick CANNERE, inspecteur de sécurité Brinks, titulaire,
- M. Adama SANNA, contrôleur de sécurité Temis, titulaire,
- M. Jean-Marc COUSYN, inspecteur de sécurité Brinks Ile-de-France, suppléant,
- M. Pascal DEWASME, contrôleur de sécurité Temis, suppléant.

Représentants des convoyeurs de fonds

- M. Fernando FERREIRA, salarié agence Brinks, Fédération Générale des Transports et de l'Équipement FGTE-CFDT, titulaire,
- M. Philippe GERNIGON, convoyeur Brinks, Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT, titulaire,
- M. Pascal BEAULIEU, salarié agence Loomis, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens CFTC, suppléant,
- M. Stève SIMEON, agent de maîtrise Brinks, Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT, suppléant.

ARTICLE 2

La représentation d'un membre peut être assurée par une personne qualifiée et dûment mandatée.

ARTICLE 3

Le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre est informé des réunions de la commission départementale de la sécurité des transports de fonds ainsi que les avis émis par celle-ci. Il participe, sur sa demande, à ces réunions.

ARTICLE 4

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mathieu DUHAMEL', written over a horizontal line.

Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>